## DEC131003DR06

Décision portant nomination de M. Aubert Michel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les ARCHEOMATERIAUX, laboratoire de métallurgies et cultures.

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 $\mbox{Vu}$  l'instruction n° 122942DAJ du 1 $^{\mbox{\scriptsize er}}$  décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux et nommant M. Philippe Fluzin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 3 juillet 2012 ;

Considérant que M. Aubert Michel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 24 au 26/11/1997 et du 19 au 21/01/1998

## **DECIDE:**

Article 1<sup>er</sup>: M. Aubert Michel, assistant ingénieur AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux, laboratoire de métallurgies et cultures.

M. Aubert Michel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aubert Michel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Belfort, le 10 avril 2013

Le directeur de l'unité Philippe Fluzin

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS Philippe Pieri

Visa du président de l'Université Pascal Brochet (ou de son délégataire)